Page: 1/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.08.2021 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 25.08.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: RESTORE AERO NEW
- · Code du produit: 00460001
- · UFI: NN55-W0X5-200T-9SV9
- · 1,2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Étape du cycle de vie PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit

PC26 Produits de traitement des papiers et cartons

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques

· Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

- · Emploi de la substance / de la préparation Protection de surface
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

Fax:(NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395

@: info@zepbenelux.com

Distribué au Royaume-Uni par:

ZEP UK Ltd

Tanhouse Lane

Widnes Cheshire, WA8 0RD

United Kingdom

Tel: +44 (0)151 422 1000

Fax: +44 (0)151 422 1011

@: info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

Service chargé des renseignements:

Customer Service

NL: Tel: + 31 164 250 100 Fax: + 31 164 266 710

B: Tel: +32 2 347 0117 Fax: +32 2 347 1395

IT: Tel: +39 069 266 91Fax: +39 06.927 470 61

UK: Tel: +44 151 422 1000 Fax: +44 151 422 1011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59

BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

Date d'impression : 25.08.2021 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 25.08.2021

Nom du produit: RESTORE AERO NEW

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02 GHS0

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétone

Hydrocarbures, C9, aromatiques

acétate de n-butyle

butanol

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 67-64-1	acétone	25-50%
EINECS: 200-662-2	♠ Flam. Lig. 2, H225	
Numéro index: 606-001-00-8	♠ Flam. Liq. 2, H225♠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2219471330-49-xxxx		
CAS: 115-10-6	oxyde de diméthyle	10-25%
EINECS: 204-065-8	♠ Flam. Gas 1A, H220	
Numéro index: 603-019-00-8	Press. Gas (Comp.), H280	
Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx		

Page: 3/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.08.2021 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 25.08.2021

Nom du produit: RESTORE AERO NEW

CAS: 106-97-8	butane	(suite de la page 10-25%
EINECS: 203-448-7	(a) Flam. Gas 1A, H220	10 2370
Numéro index: 601-004-00-0	Press. Gas (Comp.), H280	
Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	17 css. Gus (Comp.), 11200	
CAS: 75-28-5	isobutane	10-25%
EINECS: 200-857-2	♠ Flam. Gas 1A, H220	
Numéro index: 601-004-00-0	Press. Gas (Comp.), H280	
Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx		
Numéro CE: 918-668-5	Hydrocarbures, C9, aromatiques	5-10%
Reg.nr.: 01-2119455851-35-xxxx		
	♦ Asp. Tox. 1, H304	
	Aquatic Chronic 2, H411	
	ᢤ STOT SE 3, H335-H336	
CAS: 74-98-6	propane	5-10%
EINECS: 200-827-9	♦ Flam. Gas 1A, H220	
Numéro index: 601-003-00-5	Press. Gas (Comp.), H280	
Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx		
CAS: 1330-20-7	xylène	≥5-<10%
EINECS: 215-535-7	♠ Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 601-022-00-9	♦ STOT RÉ 2, H373; Asp. Tox. 1, H304	
Reg.nr.: 02-2119488216-32-xxxx		
	H319; STOT SE 3, H335	
CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	5-10%
EINECS: 204-658-1	♦ Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 607-025-00-1	<u>♦ STOT SĒ 3, H336</u>	
Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx		
CAS: 108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	2,5-5%
EINECS: 203-603-9	♦ Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 607-195-00-7		
Reg.nr.: 01-2119475791-29-xxxx		
CAS: 71-36-3	butanol	1-2,5%
EINECS: 200-751-6	♦ Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 603-004-00-6	Eye Dam. 1, H318	
Reg.nr.: 01-2119484630-38-xxxx	V	
CAS: 100-41-4	éthylbenzène	≥1-<2,5%
EINECS: 202-849-4	♦ Flam. Liq. 2, H225	
Numéro index: 601-023-00-4	🕉 STOT RÉ 2, H373; Asp. Tox. 1, H304	
Reg.nr.: 01-2119489370-35-xxxx		
	Aquatic Chronic 3, H412	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Page: 4/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.08.2021 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 25.08.2021

Nom du produit: RESTORE AERO NEW

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Aucune mesure particulière n'est requise.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 67-64-1 acétone

VL Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle

VL Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

(suite page 5)

Date d'impression : 25.08.2021 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 25.08.2021

Nom du produit: RESTORE AERO NEW

CAS: 106-9	7-8 butane			(suite de la pa
	nomentanée: 2370 mg/n	n³ 980 nnn	1	
CAS: 75-28-	Ü	п, эоо ррп	•	
	nomentanée: 2370 mg/n	n³. 980 ppn	1	
CAS: 74-98-		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	•	
	i long terme: 1000 ppm			
CAS: 1330-2				
	nomentanée: 442 mg/m	³ , 100 ppm		
	ì long terme: 221 mg/m²			
D;				
	6-4 acétate de n-butyle			
	nomentanée: 712 mg/m² à long terme: 238 mg/m²			
	t tong terme: 238 mg/m [.] 5-6 acétate de 2-méthox	~ ~	1.64h.ula	
	nomentanée: 550 mg/m ²		ieinyie	
	nomentanee. 330 mg/m ì long terme: 275 mg/m²			
D;		, PF		
CAS: 71-36-	-3 butanol			
	ì long terme: 62 mg/m³,	20 ppm		
D;				
	1-4 éthylbenzène			
	nomentanée: 551 mg/m² à long terme: 87 mg/m³,			
v ateur a D;	tiong terme: 87 mg/m²,	20 ppm		
DNEL				
CAS: 67-64-	1 acétone			
	DNEL Long term-syster	mic	62 mg/kg human/day (des consommateurs)	
	DNEL Long term-syster DNEL Long term-syster		62 mg/kg human/day (des consommateurs)	
Dermique	DIVEL Long term-system	nic	186 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)	
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m3			
1111tatatoti e	DIVER BONG term system	nie mg/ms	1.210 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
	DNEL Acute-local mg/r	m 3	2.420 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
	res, C9, aromatiques			
-	DNEL Long term-system	mic	11 mg/kg human/day (des consommateurs)	
I	DNEL Long term-system		11 mg/kg human/day (des consommateurs)	
			25 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)	
Inhalatoire	DNEL Long term-syster	mic mg/m3	32 mg/m3 (des consommateurs)	
	3 ,	8	100 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
CAS: 108-6:	5-6 acétate de 2-méthox	xy-1-méthy		
	DNEL Long term-syster		1,67 mg/kg human/day (des consommateurs)	
	DNEL Long term-system		54,8 mg/kg human/day (des consommateurs)	
•	- •		153,5 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)	
Inhalatoire	DNEL Long term-syster	mic mg/m3	33 mg/m3 (des consommateurs)	
			275 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
PNEC				
CAS: 67-64-	-1 acétone			
PNEC Fresh		10,6 mg/	L	
	newater mg/L	1,06 mg/		
PNEC Marin	ne water sediment	3,04 mg/		
	PNEC Intermittent release 21 (mg/L)		~	
PNEC Marin	nittent release			
PNEC Marin	nittent release	33,3 mg/	Kg	
PNEC Marin PNEC Intern PNEC Soil	nittent release 5-6 acétate de 2-méthox	_		
PNEC Marin PNEC Intern PNEC Soil	5-6 acétate de 2-méthox	_	léthyle	

Date d'impression : 25.08.2021 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 25.08.2021

Nom du produit: RESTORE AERO NEW

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Filter A

Filtre P3

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
- · Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique

Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Aérosol

Translucide
Caractéristique
Non déterminé.

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

 Inférieure:
 1 Vol %

 • Supérieure:
 18,6 Vol %

 • Point d'éclair
 <0 °C</td>

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Température de décomposition:
• pH

• Viscosité:

Non déterminé.
• Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

(suite page 7)

Page: 7/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.08.2021 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 25.08.2021

Non déterminé.

Nom du produit: RESTORE AERO NEW

(suite de la page 6)

Dynamique:

· Solubilité

· l'eau:
 Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
 Non déterminé.
 Pression de vapeur à 20 °C:
 5200 hPa

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,741 g/cm³
 Densité relative. Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité.

• Température d'inflammation: 235 °C

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs

vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

 Solvants organiques:
 89,2 %

 • EU-VOC:
 660,9 g/l

 • EU-VOC:
 89,20 %

 • Swiss VOC:
 89,20 %

 • Teneur en substances solides:
 9,0 %

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant

· Aérosols

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables néant au contact de l'eau

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Date d'impression : 25.08.2021 Version : 8 (remplace la version 7) Révision : 25.08.2021

Nom du produit: RESTORE AERO NEW

Valoum I D	/I CEO détaum	(suite de la p
		ninantes pour la classification: on de la toxicité aiguë (ETA))
Oral	LD50	26.960 mg/kg
Dermique	LD50	23.949 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire		587 mg/l (Rat)
CAS: 67-64		
Oral	LD50	>3.000 mg/kg (Mouse)
Orai	LD30	5.800 mg/kg (Nouse) 5.800 mg/kg (Rat)
		>5.000 mg/kg (Rab)it)
Damiana	I D50	>5.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	
	1.050 / 4.1	>15.000 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire		76 mg/l (Rat)
~ . ~		2.262 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
	0-6 oxyde de	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Inhalatoire		mg/l (Rat)
-	ires, C9, aron	
Oral -	LD50	3.592 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>3.160 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire		>6.193 mg/l (Rat)
	6-4 acétate de	•
Oral	LD50	10.770 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>17.600 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	>21 mg/l (Rat)
	LC50/ 24 h	205 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
	EC 50 / 96 h	320 mg/ltr (Selenastrum capricornutum (Algae))
CAS: 108-6	5-6 acétate de	e 2-méthoxy-1-méthyléthyle
Oral	LD50	8.532 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	35,7 mg/l (Rat)
CAS: 71-36	-3 butanol	
Oral	LD50	790 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	3.400 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	8.000 mg/l (Rat)
CAS: 100-4	1-4 éthylbenz	ène
Oral	LD50	3.500 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	17.800 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	17,2 mg/l (Rat)
	EC50	>100 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Page: 9/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 8 (remplace la version 7) Date d'impression: 25.08.2021 Révision: 25.08.2021

Nom du produit: RESTORE AERO NEW

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

(suite de la page 8)

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12 1 Tovicité

· 12.1 Toxicité			
· Toxicité aquatique:			
CAS: 67-64-1 acétone			
LC50 / 96 h (statique)	5.540 mg/ltr (fish)		
	100 mg/ltr (Pimephales promelas)		
EC 50 / 48 h	8.800 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))		
COD	2,21 (mg O2 / g product)		
CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle			
EC 50 / 48 h >4.000 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))			
Hydrocarbures, C9, aromatiques			
EL50 (48 h)	3,2 mg/l (Daphnia magna (water flea))		
CAS: 108-65-6 acétat	e de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
LC50 / 96 h	100-180 mg/ltr (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))		
EC 50 / 48 h	373 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))		
CAS: 71-36-3 butano	CAS: 71-36-3 butanol		
EC 50 / 48 h	1.983 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))		
EC 50 / 72 H	8.500 (Selenastrum capricornutum (Algae))		
	mg/l		
CAS: 100-41-4 éthylb	enzène		
LC50 / 96 h	>10 mg/ltr (fish)		

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
- Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: -

· Catalogue européen des déchets			
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS		
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)		
15 01 04	emballages métalliques		
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION		
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis		
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses		
	(suite nage		

Page: 10/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.08.2021 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 25.08.2021

Nom du produit: RESTORE AERO NEW

	(suite de la page 9)
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP14	Écotoxique

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
ADR, IMDG, IATA	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR	1950 AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	AEROSOLS, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
2	
	A 477 G
Classe	2 5F Gaz.
Étiquette	2.1
IMDG, IATA	
Class	2.1
Label	2.1
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisat	teur Attention: Gaz
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	-
No EMS:	F- D , S - U
Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat.
8	SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Catego
	A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For
	WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
	Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for
	division 1.4.
	For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
	For WASTE AEROSOLS:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux	N I II
instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	IL
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2

Page: 11/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 25.08.2021 Date d'impression: 25.08.2021

Nom du produit: RESTORE AERO NEW

	(suite de la pa	age 10
· Code de restriction en tunnels	D	
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity	
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR - RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C9, aromatiques

acétate de n-butyle

butanol

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P405

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

Page: 12/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 8 (remplace la version 7) Date d'impression: 25.08.2021 Révision: 25.08.2021

Nom du produit: RESTORE AERO NEW

(suite de la page 11)

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

CAS: 67-64-1 acétone

- · Prescriptions nationales:
- Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	90,5

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul
- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- · Numéro de la version précédente: 7
- · Acronymes et abréviations:
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

(suite page 13)

Page: 13/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.08.2021 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 25.08.2021

Nom du produit: RESTORE AERO NEW

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

(suite de la page 12)

- BE

(suite page 14)

Page: 14/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.08.2021 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 25.08.2021

Nom du produit: RESTORE AERO NEW

(suite de la page 13)

Annexe: Scénario d'exposition

- · Désignation brève du scénario d'exposition
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit

PC26 Produits de traitement des papiers et cartons

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques

· Catégorie du procédé

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- · Etat physique Aérosol
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité

Conformément aux instructions d'utilisation.

tonnes par jour

- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Utilisation uniquement sur un sol dur
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Conserver hors de portée des enfants.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit N'est pas applicable.
- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

· Mesures personnelles de protection

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

Gants de protection

· Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

- · Mesures de protection de l'environnement
- · Eau Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Sol Empêcher la pénétration dans le sol.
- · Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- · Procédés d'élimination Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.